

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 11 mai 2015

Sous la présidence de M. Christian REBERT, Maire, la séance est ouverte à 20 heures.

## *Présents :*

M. Christian REBERT, Maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

M. Jacques SCHWARTZ

M. Stéphane FRANCK

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

M. David HERRSCHER

M. Frédéric PANKUTZ

M. Marc JEANVOINE

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Sylvie ROSINA

Mme Mariane BERLOCHER

*Absents excusés et non représentés :* Mme Corinne LUDWIG

Mme Caroline ROLL

Mme Marie RANZA

*Absents non excusés :*

*Ont donné procuration :*

*Secrétaire de séance :*

Mme Mariane BERLOCHER, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

## *Ordre du jour :*

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2) Acquisition de terrain
- 3) Concours des maisons fleuries
- 4) Vacataires d'été
- 5) Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 6) Divers

Monsieur le maire informe le conseil que les époux HAEMMERLIN André qui ont fêté leurs noces de diamant le 23 avril dernier, offriront à l'ensemble des conseillers, à l'issue de la séance, une collation pour cette occasion. Ils sont chaleureusement remerciés pour cette aimable attention.

## Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2015.

## Point 2 – Acquisition de terrain (D-2015-05-21)

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 10 février 2014, le conseil a acté l'acquisition, auprès de la société Carré Est, d'une bande de terrain destinée à relier à terme la cour de l'école maternelle à la rue des Écoles par un accès piétonnier. Afin de réaliser la jonction, il est nécessaire d'acquérir une parcelle supplémentaire, propriété de Monsieur et Madame Paul BOLCHERT. Ces derniers ont accepté de céder à la commune ladite parcelle, cadastrée section 3, n° 222/69, d'une contenance de 51 m<sup>2</sup> soit 0,51 are.

Le conseil, après avoir délibéré,

---

### *DÉCIDE à l'unanimité*

---

- d'acquérir de Monsieur et Madame Paul BOLCHERT, la parcelle cadastrée section 3 parcelle n° 222/69 d'une contenance de 51 m<sup>2</sup> au prix de 4 500 € nets ;
- d'autoriser Monsieur le maire à conclure et à authentifier l'acte administratif portant acquisition par la commune d'Andolsheim de la parcelle susnommée ;
- de donner délégation à Monsieur Raymond HUSSER, adjoint, pour signer les actes en même temps que les cocontractants et en présence de Monsieur le maire ;
- de prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction ;
- de charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

---

### *DIT à l'unanimité*

---

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015

**Monsieur David HERRSCHER quitte la séance à 20h10**

## Point 3 – Concours des maisons fleuries (D-2015-05-22)

Madame Elisabeth BRAESCH, adjointe, expose :

Depuis 2012, la commune organise chaque année un concours des maisons fleuries particulièrement apprécié par la population.

Trois lauréats au maximum sont désignés par catégorie. Des bons d'achat à valoir chez différents horticulteurs sont octroyés aux récipiendaires. La valeur est respectivement de 70 € pour les

premiers prix, 50 € pour les deuxièmes prix et 30 € pour les troisièmes, quatrièmes et cinquièmes prix.

Le conseil municipal, après délibération,

---

*DÉCIDE à l'unanimité*

---

d'attribuer les prix ci-dessus mentionnés aux catégories ci-après définies :

- catégorie « maison avec jardin ou cour visible sur rue »
  - catégorie « maison avec terrasse ou balcon sans jardin »
  - catégorie « maison avec façade fleurie »
  - catégorie « immeuble collectif »
- de reconduire le concours des maisons fleuries pour 2015 avec les mêmes catégories

---

*DIT à l'unanimité*

---

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 et le seront au budget primitif 2016

#### Point 4 – Vacataires d'été (D-2015-05-23)

Monsieur Francis BONZON, adjoint, expose :

À l'instar des années précédentes, la commune fera appel à des agents saisonniers durant l'été pour renforcer le service technique. Il s'agit de suppléer les absences pour congé du personnel titulaire afin d'assurer la continuité du service tout en offrant à des jeunes une expérience dans le monde du travail.

Les candidats, au nombre de quatre, à raison de quinze jours, doivent avoir 18 ans révolus lors du recrutement. Leur rémunération sera égale au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 (IB 340 – IM 321).

Le conseil municipal, après délibération,

---

*DÉCIDE à l'unanimité*

---

- de recruter quatre jeunes affectés au service technique, saisonniers à temps complet, à raison de quinze jours chacun, qui seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon (IB 340 – IM 321) de l'échelle 3.

## Point 5 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

### Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission lors des réunions du 20 avril et du 4 mai 2015.

### Commission travaux et bâtiments :

Monsieur Jean-Philippe STARCK informe le conseil des derniers travaux effectués :

- Réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase du columbarium (installation d'un 3<sup>e</sup> élément) ;
- Entretien du sol de la salle multi-disciplines ;

### Commission vie scolaire et périscolaire :

- Pour assurer la pérennité du fonds de soutien versé par l'État dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune doit élaborer un projet éducatif de territoire (PEDT). L'association « 2L » a été sollicitée pour l'encadrement des trois heures périscolaires liées à ce PEDT. Elle a décliné l'offre en raison des contraintes administratives engendrées ;
- Une nouvelle structure de jeu pour l'école maternelle est en cours d'acquisition. Le choix sera opéré en collaboration avec l'équipe enseignante ; elle sera opérationnelle à la rentrée prochaine.

### Commission jeunesse et sports :

Les membres de la commission municipale des jeunes ont participé avec enthousiasme à la journée citoyenne.

**Monsieur David HERRSCHER rejoint la séance à 20h30**

### Commission environnement et développement durable :

- La journée citoyenne a été un franc succès pour sa première édition. Un grand remerciement est adressé aux initiateurs du projet, au service technique et à l'ensemble des participants. Une réunion de débriefing sera organisée le 18 juin avec les responsables des chantiers afin de tirer les enseignements de cette édition et se projeter dès à présent sur l'édition 2016. L'objectif sera de rendre les équipes plus autonomes afin de libérer le service technique ;
- Dans le cadre de la quinzaine du développement durable, l'espace info-énergie Ried-Rhin (EIE) propose une réunion d'information sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie. La date du 2 juin est retenue ; une large communication sera effectuée dans ce cadre.

### Commission embellissement et cadre de vie :

Le passage du jury des maisons fleuries dans la commune est prévu le lundi 27 juillet 2015.

### Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Une convention d'entraide entre les sapeurs-pompiers de Sundhoffen et d'Andolsheim a été conclue pour une période d'un an à compter du 12 mai 2015.

### C.C.A.S. :

- La collecte en faveur de la Ligue contre le cancer a rapporté 9 402 €. Les quêteurs ainsi que les habitants sont chaleureusement remerciés.
- La prochaine fête des aînés a été fixée au dimanche 17 janvier 2016.

### Syndicat de la Blind :

Les budgets ont été votés. La cotisation des communes reste inchangée pour 2015.

### Syndicat de gestion du parc à grumes :

Le comité syndical du parc à grumes s'est réuni le 27 avril pour traiter des questions budgétaires notamment.

## Point 6 - Divers

Les élections régionales sont fixées les 6 et 13 décembre prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil des dossiers traités lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Le club Bel Automne est à l'étroit dans la salle Koegler ; une disposition différente du mobilier, susceptible de solutionner le problème, est à l'étude ;
- Afin de rendre service à la population et aux associations, la commune envisage d'acquérir des tables brasserie ; la gestion de celles-ci devra être préalablement réglée. Une caution pourrait être demandée ;
- La numérisation des actes d'état civil de 1900 à nos jours est en cours ;
- Un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre a été pris par le maire ;
- Le traditionnel marché aux puces organisé par l'association Acti'Zoom aura lieu le 17 mai ;
- L'objectif de la commission embellissement est l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur ;
- Un habitant propose à la commune une ancienne tonne à lisier en bois pouvant servir à décorer une des entrées de la commune ;
- Un courrier sera adressé aux propriétaires des terrains non construits afin qu'ils entretiennent leurs parcelles.

### Intercommunalité

Monsieur le maire rend compte des travaux relatifs à l'évolution de l'intercommunalité.

Il ressort des discussions en cours qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la communauté de communes du pays du Ried Brun (CCPRB) devrait être dissoute et les communes membres seraient tenues de demander leur adhésion individuelle à la communauté d'agglomération de Colmar (CAC). La commune de Wickerschwihr a d'ores et déjà pris une délibération dans ce sens. À noter que la commune de Grussenheim ne suivra probablement pas ce mouvement et envisage son rattachement à la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

Le conseil municipal exprime un avis majoritairement défavorable à la prise d'une telle délibération ; il relève en outre le désintérêt marqué du préfet sur ce dossier.

S'agissant des compétences actuellement exercées par la CCPRB, un grand nombre d'entre-elles ne le sont pas par la CAC. Après une présentation des coûts et des incidences financières sur le budget communal, le conseil est invité à se positionner sur la poursuite par la commune de l'exercice de ces compétences selon trois options :

- mutualisation de l'intégralité des compétences via un syndicat intercommunal préexistant, vraisemblablement le SIACCA ;
- reprise par la commune des compétences exercées avant son adhésion à la CCPRB (écoles, périscolaire, collège, éclairage public, ...) et abandon des autres compétences ;

- reprise par la commune des compétences exercées avant son adhésion à la CCPRB et exercice mutualisé de compétences optionnelles à la carte.

Un large débat s'instaure et, après discussion, le conseil municipal, avant d'arrêter un choix, demande à Monsieur le maire prendre l'attache de la communauté de communes du Pays de Brisach afin d'étudier une alternative à l'adhésion la CAC.

La séance est levée à 22h53

Le Maire,

Christian REBERT